

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

17 mai 2014

SOMMAIRE

13 C 4 S.A.	60578	International Lamps Holding Company S.A.	60582
Antiqua SA	60581	Jupiter Merlin Funds	60622
Beauretour	60589	Lizo S.A.	60579
Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l.	60621	Marthilux S.à r.l.	60609
BM Holdings S.à r.l.	60624	Mezzanine Investment 2013 S.à r.l.	60585
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	60590	M.F.D. Luxembourg S.à r.l.	60614
Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A.	60593	Neo Holding S.A.	60579
Cosafin S.A.	60578	Orient-Express Lux Treasury 2 S.à r.l. ...	60621
Delta M.G.M. Lux S. à r.l.	60605	Parmeria S.A., SPF	60578
EM Holdings	60597	Pictet Global Selection Fund	60580
EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l.	60595	Poseidon S.A.	60581
EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.	60595	PR Investissements S.à r.l.	60617
F.G. Consulting S.à r.l.	60617	Scandium Alternative Investments	60580
Fiber One S.à r.l.	60607	Schlossberg Holding S.A.	60612
Fidiv S.A., SPF	60611	Silver Sea Developments S.à r.l.	60624
Habitare Green Concept S.A.	60600	Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l.	60624
Habitare S.A.	60601	SI S.A.	60582
Hexagone & Ciel Activ Fonds (Lux) SIF SICAV S.A.	60602	Solage International S.A.	60580
Infor-ID S.A.	60580	Sotena S.A.	60617
Initiative S.A.	60604	Syntegra Holding I S. à r.l.	60619
Integra	60613	VOSNES INVESTMENT S.A.	60579

13 C 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 176.252.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 juin 2014* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014065435/10/18.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *12 juin 2014* à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068587/755/18.

Parmeria S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 5.391.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2014* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à ces Assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant ces Assemblées au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068588/755/18.

Neo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 165.529.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014052698/10/19.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 avril 2014, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2014 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014059669/795/18.

VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2014 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2012.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014064706/1023/17.

Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.608.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17 rue Beaumont L-1219, le 27 mai 2014 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire;
2. Discussion sur la situation financière de la Société ainsi que des sociétés du groupe;
3. Discussion sur les marques détenues par la Société;
4. Divers.

Référence de publication: 2014059665/15.

Infor-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2014 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014059786/696/18.

Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

Le nouveau règlement de gestion du fonds, tel que modifié avec effet au 30 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014068382/11.

(140079846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Scandium Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.344.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait rectificatif du dépôt réalisé le 2 janvier 2014 sous la référence L130224247

Le présent extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 décembre 2013 remplace celui qui avait été déposé précédemment.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation et le rapport du commissaire vérificateur ont été approuvés;

- décharge a été donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 novembre 2009;

- décharge a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur en ce qui concerne l'exercice de leur mandat;

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée;

- les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 5, place de la Gare;

- le produit net de liquidation est distribué aux actionnaires en proportion de leur détention et le résidu éventuel de la liquidation (relatif aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés) sera déposé à la CAISSE DE CONSIGNATION au Luxembourg au profit de qui il appartiendra.

Strassen, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067035/24.

(140078208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Poseidon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *26 mai 2014* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014063825/506/16.

Antiqua SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.263.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *6 juin 2014* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 30.09.2012 et de l'exercice clôturé au 30.09.2013.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 30.09.2012 et au 30.09.2013.
- Approbation du bilan arrêté au 30.09.2012 et au 30.09.2013, ainsi que du compte de profits et pertes y relatifs ; affectation des résultats.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30.09.2012 et au 30.09.2013.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014065429/45/23.

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.009.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 6 juin 2014 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 et de l'exercice clôturé au 31.12.2013.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31.12.2012 et au 31.12.2013.
- Approbation du bilan arrêté au 31.12.2012 et au 31.12.2013, ainsi que du compte de profits et pertes y relatifs ; affectation des résultats.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31.12.2012 et au 31.12.2013.
- Renouvellement des mandats du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs et du Commissaire.
- Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014065430/45/22.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.647.

In the year two thousand and fourteen, the tenth day of February,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of International Lamps Holding Company S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.647 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1892, page 90772 of 14 September 2010 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 7, 2014 (the "Articles").

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appoints as Secretary of the Meeting and the Meeting elects Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) in order to bring it from its present amount of four million five hundred forty thousand euro (EUR 4,540,000.-) represented by four million five hundred forty thousand (4,540,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of eight million forty thousand euro (EUR 8,040,000.-), by way of the issue of three million five hundred thousand (3,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares;
3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 2;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
5. Miscellaneous.

II. The name of the shareholder and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholder and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed *in varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder represented, and expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) in order to bring it from its present amount of four million five hundred forty thousand euro (EUR 4,540,000.-) represented by four million five hundred forty thousand (4,540,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of eight million forty thousand euro (EUR 8,040,000.-), by way of the issue of three million five hundred thousand (3,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The Meeting resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company, as identified in the attached attendance list, intervenes and declares to subscribe for three million five hundred thousand (3,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-), entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is fixed at eight million forty thousand euro (EUR 8,040,000.-), divided into eight million forty thousand (8,040,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further matter on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix février;

Pardevant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de l'unique actionnaire de International Lamps Holding Company S.A., une société anonyme, existante et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.647 (la "Société"), constituée suivant l'acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1892, page 90772 le 14 septembre 2010 et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 2014 (les "Statuts").

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, (le "Président"). Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée élit Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, comme Scrutateur, de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le scrutateur sont collectivement mentionnés désormais comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président annonce et demande au notaire de déclarer que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Renonciation aux modalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille euro (3,500,000.- EUR) afin de porter son montant actuel de quatre millions cinq cent quarante mille euros (4,540,000.- EUR), représenté par quatre millions cinq cent quarante mille (4,540,000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, à huit millions quarante mille euro (8,040,000.- EUR), par le biais d'une émission de trois millions cinq cent mille (3,500,000) nouvelles actions, d'une valeur nominale (1.- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts que les actions existantes;

3. Modification ultérieure de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital qui sera adopté sous le point 2;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour agir au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre de actionnaires de la Société; et

5. Divers.

II. Le nom de l'actionnaire et le nombre des actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le représentant de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné, ensemble avec la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social disponible de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui ont déjà été communiqués à l'actionnaire représenté, et expressément déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel quatre millions cinq cent quarante mille euros (4,540,000.- EUR), représenté quatre millions cinq cent quarante mille (4,540.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, à un montant de huit millions quarante mille euro (8,040,000.- EUR), par le biais de l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'actionnaire unique de la Société, comme indiqué dans la liste de présence annexée, intervient et déclare souscrire à trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, et de payer la totalité par un apport en numéraire pour un montant total de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR), entièrement affecté au compte de capital de la Société.

Le montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR) est à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions quarante mille euros (8.040.000.- EUR), représenté par huit millions quarante mille (8.040.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune ».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, à agir au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises le registre des actionnaires de la Société.

N'ayant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature que ce soit, qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ trois mille cinq cents Euros (3.500.- EUR).

Déclaration

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, durant l'année et jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2014. Relation: LAC/2014/7855. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045245/168.

(140052039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.728,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.415.

In the year two thousand and fourteen, the twenty sixth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, having a share capital of EUR 19,696 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177.415 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1645 of 10 July 2013 such deed having been amended for the last time by Maître Henri Hellinckx dated 29 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Nicolas Alexander Fenn, with address at Whitehall Park, London N19 3TN, United Kingdom; and

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228;

each hereby represented by Marion Kraemer, King & Wood Mallesons, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that both shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1 Waiver of the convening notice;

2 Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 32 (thirty two Euro) with the issue of 32 (thirty two) class B shares (the Class B Shares), each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and a premium payable for such Class B Shares equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share;

3 Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company;

4 Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5 Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting waives the convening notice and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 32 (thirty two Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 19,696 (nineteen thousand six hundred ninety six Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class A Shares) and 196 (one hundred ninety six) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty eight Euro) by the creation and issue of 32 (thirty two) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and payment of the 32 (thirty two) newly issued Class B Shares of the Company as provided below.

Intervention - Subscription - Payment

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228, hereby represented by Marion Kraemer, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, declares to:

(i) subscribe to 32 (thirty two) Class B Shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, with a premium payable for such new Class B Shares being equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share; and

(ii) pay up in full its new Class B Shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 447,360 (four hundred forty seven thousand three hundred sixty Euro).

The Meeting resolves to acknowledge and accept the subscription to and payment in readily available cash for the new Class B Shares, in the aggregate amount of EUR 447,360 (four hundred forty seven thousand three hundred sixty Euro), which shall be allocated as follows:

(iii) an amount of EUR 32 (thirty two Euro) to the share capital account of the Company; and

(iv) an amount of EUR 447,328 (four hundred forty seven thousand three hundred twenty eight Euro) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Meeting further notes that as a result of the above, the share capital of the Company is now equal to EUR 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty eight Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and 228 (two hundred twenty eight) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty eight Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class A Shares”) and 228 (two hundred twenty eight) class B shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class B Shares”).”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de la société Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-seize Euros (19.696 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.415 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1645 du 10 juillet 2013, acte ayant été modifié pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx en date du 29 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Nicolas Alexander Fenn, ayant son adresse à Whitehall Park, Londres N19 3TN, Royaume-Uni; et

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés danois sous le numéro 55542228;

chacun représenté par Marion Kraemer, King & Wood Mallesons, juriste ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d’être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées selon les modalités ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. que l’ensemble des actionnaires de la Société sont présents et qu’en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

II. que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation;

2 Augmentation du capital social de la Société d’un montant nominal de 32 EUR (trente-deux Euros) par la création et l’émission de 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de catégorie B), d’une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et d’une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13.979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B ;

3 Modification du premier paragraphe de l’article 6 des statuts de la Société afin d’y refléter l’augmentation de capital social de la Société ;

4 Modification du registre des parts sociales de la Société afin d’y refléter l’augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l’étude King & Wood Mallesons de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l’inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5 Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 32 EUR (trente-deux Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 19.696 EUR (dix-neuf mille six cent quatre-vingt-seize Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de catégorie A) d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et 196 (cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 19.728 EUR (dix-neuf mille sept cent vingt-huit Euros) par la création et l'émission de 32 (trente-deux) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et le paiement des 32 (trente-deux) Parts Sociales de catégorie B nouvellement émises de la Société selon les modalités ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au registre des sociétés danois sous le numéro 55542228, représentée par Marion Kraemer, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, déclare:

(i) souscrire à 32 (trente-deux) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13.979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B; et

(ii) payer entièrement ses Parts Sociales de catégorie B par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 447.360 EUR (quatre cent quarante-sept mille trois cent soixante Euros).

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la souscription et le paiement en liquide des Parts Sociales de catégorie B, pour un montant total de 447.360 EUR (quatre cent quarante-sept mille trois cent soixante Euros), qui sera réparti comme suit:

(x) un montant de 32 EUR (trente-deux Euros) au capital social de la Société; et

(y) un montant de 447.328 EUR (quatre cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit Euros) au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant payé en numéraire pour les Parts Sociales de catégorie B a été remise au notaire instrumentant qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée prend note qu'en conséquence des dispositions précédentes, le capital social de la Société est maintenant égal à 19.728 EUR (dix-neuf mille sept cent vingt-huit Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et par 228 (deux cent vingt-huit) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis est fixé à 19.728 EUR (dix-neuf mille sept cent vingt-huit Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de catégorie A») et 228 (deux cent vingt-huit) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de catégorie B»).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: M. KRAEMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15732. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066847/199.

(140078103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Beauretour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 182.141.

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur François GARCIN, né le 14 mars 1981 à Marseille, avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Ici représentée par Madame Monique Goldenberg, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aix-en-Provence (F) le 10 mars 2014, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute;

Le comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «BEAURETOUR», a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3321 du 31 décembre 2013, modifiée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, précité, en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 484 du 21 février 2014;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B182.141,

- qu'elle a un capital de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT EUROS (EUR 38.300-), divisé en cent (100) parts sans valeur nominale,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "BEAURETOUR" avec siège social à L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'activités,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a également pour objet la gestion de fonds ou d'organismes de titrisation tel que défini par la loi du 22 mars 2004 et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires.

Elle pourra aussi participer à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra

également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2014 - EAC/2014/3619 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014039963/61.

(140046409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February;

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808,

itself represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Ms Fouzia Benyahia, Maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20th February 2014 in Germany.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporate and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.737, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2535 on 11 October 2013 (hereafter the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 20 January 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), represented by eleven thousand eight hundred thirty-six (11,836) class A shares and one hundred eighteen thousand three hundred sixty-four (118,364) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD

1.-) each, up to two hundred sixty thousand two hundred U.S. dollar (USD 260,200.-), through the issue of eleven thousand eight hundred eighteen (11,818) new class A shares and one hundred eighteen thousand one hundred eighty-two (118,182) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), represented by eleven thousand eight hundred thirty-six (11,836) class A shares and one hundred eighteen thousand three hundred sixty-four (118,364) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, up to two hundred sixty thousand two hundred U.S. dollar (USD 260,200.-), through the issue of eleven thousand eight hundred eighteen (11,818) new class A shares and one hundred eighteen thousand one hundred eighty-two (118,182) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each.

The eleven thousand eight hundred eighteen (11,818) new class A shares and the one hundred eighteen thousand one hundred eighty-two (118,182) new class B shares have been subscribed by Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, at a total price of one hundred thirty thousand U.S. dollar (USD 130,000.-) entirely allocated to the share capital.

The eleven thousand eight hundred eighteen (11,818) new class A shares and the one hundred eighteen thousand one hundred eighty-two (118,182) new class B shares have been fully paid up in cash by Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, and the total amount of one hundred thirty thousand U.S. dollar (USD 130,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ 5. 1. The Company’s share capital is set at two hundred sixty thousand two hundred U.S. dollar (USD 260,200.-), consisting of:

- twenty-three thousand six hundred fifty-four (23,654) class A shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class A Shares”); and
- two hundred thirty-six thousand five hundred forty-six (236,546) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Shares”).”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-six février;

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

lui-même représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Madame Fouzia Benyahia, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 20 février 2014 an Allemagne.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, d'un capital social de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200) ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.737, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 11 octobre 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 janvier 2014 suivant acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) représenté par onze mille huit cent trente-six (11.836) parts sociales de catégorie A et cent dix-huit mille trois cent soixante-quatre (118.364) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de deux cent soixante mille deux cents dollars américains (USD 260.200,-) par l'émission de onze mille huit cent dix-huit (11.818) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (118.182) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) représenté par onze mille huit cent trente-six (11.836) parts sociales de catégorie A et cent dix-huit mille trois cent soixante-quatre (118.364) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de deux cent soixante mille deux cents dollars américains (USD 260.200,-) par l'émission de onze mille huit cent dix-huit (11.818) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (118.182) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les onze mille huit cent dix-huit (11.818) nouvelles parts sociales de catégorie A et les cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (118.182) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, pour un montant de cent trente mille dollars américains (USD 130.000,-) intégralement alloué au capital social.

Les onze mille huit cent dix-huit (11.818) nouvelles parts sociales de catégorie A et les cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (118.182) nouvelles parts sociales de catégorie B ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, et le montant total de cent trente mille dollars américains (USD 130.000,-) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5. 1.** La Société a un capital social de deux cent soixante mille deux cents dollars américains (USD 260.200,-) représenté par:

- vingt-trois mille six cent cinquante-quatre (23.654) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- deux cent trente-six mille cinq cent quarante-six (236.546) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENYAHIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2014. LAC / 2014 / 9263. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014039986/150.

(140046325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février,

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société COMPAGNIE GENERALE EUROPEENNE DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B50850, constituée suivant acte passé par devant Maître Frank BADEN, en date du 12 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 349, page 16729, du 28 juillet 1995 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Frank BADEN, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 2137 page 102566, du 16 novembre 2006 (les «Statuts»).

L'Assemblée était présidée par Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a demandé à Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, d'agir en qualité de secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). Cette demande a été approuvée par l'Assemblée.

L'Assemblée a désigné Maître Aziza Gomri, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signé par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que quatre mille (4.000) actions sur quatre mille (4.000) actions, représentant 100% du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la version anglaise des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des quatre mille (4.000) actions existantes.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille euros neuf cent quarante-six et soixante-seize cents (EUR 123.946,76.-), représenté par quatre mille (4.000) actions, à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par quatre mille actions (4.000) sans valeur nominale.

4. Fixation de la valeur nominale de chaque action souscrite à cinquante euros (EUR 50.-).

5. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 3 et 4.

6. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre ci-dessous.

7. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre ci-dessous.

8. Modification de l'article 10 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre ci-dessous.

9. Nomination d'un administrateur.

10. Divers.

Ceci étant exposé et ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première Résolution

L'Assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille euros neuf cent quarante-six et soixante-seize cents (EUR 123.946,76.-), représenté par quatre mille (4.000) actions, à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par quatre mille actions (4.000) sans valeur nominale.

Souscription - Libération:

Est alors intervenue aux présentes:

La société GROUPE CRYSTAL S.A., représentée comme ci-dessus, qui déclare libérer mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24.-) sans émission de nouvelles actions.

Le montant de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque action souscrite à cinquante euros (EUR 50.-).

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, toutes intégralement souscrites.»

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par une conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.»

Septième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne dette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

Huitième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

«La société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière.»

Neuvième Résolution

L'Assemblée décide de nommer administrateur, Madame Nathalie PRIEUR, secrétaire général, née le 31 octobre 1963 à Orléans, France, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, pour une durée déterminée qui débutera le 6 février 2014 et prendra fin le 19 mai 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf cents euros (900.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, J. MOERENHOUT, A. GOMRI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC/2014/9282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014040017/123.

(140046420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.381.

In the year two thousand and fourteen,
on the seventh day of the month of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

1.- "EPP Partners 2010 L.L.C.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Chevy Chase, Maryland (USA), on 24 February 2014;

2.- "EUROPEAN PROPERTY PARTNERS X L.L.C.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mr François MANTI, prenamed,

by virtue of a proxy given in Chevy Chase, Maryland (USA), on 24 February 2014;

and

3.- "FRS CONSEILS S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 8 rue de Berri, F-75008 Paris, registered under number B 410 833 495 RCS Paris (France),

here represented by:

Mr François MANTI, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on 03 March 2014.

Said proxies, been signed «ne varietur» by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing proxy holder, in said capacity in which he acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing parties are the sole shareholders of the company “EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.”, (the “Company”) [R.C.S. Luxembourg, section B number 105 381], a “société à responsabilité limitée”, organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 30 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 328 of 13 April 2005 and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

b) The appearing parties representing the whole corporate capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) then took the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVED to change the Company's corporate name from “EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.” to “EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l.”

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the shareholders RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation and to give the following wording to this Article:

Art. 4. “The company will have the name “EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l.”.”

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1.- «EPP Partners 2010 L.L.C.», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chevy Chase, Maryland (USA) le 24 février 2014;

2.- «EUROPEAN PROPERTY PARTNERS X L.L.C.», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée à Chevy Chase, Maryland (USA) le 24 février 2014;

et

3.- «FRS CONSEILS S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois de la France, avec siège social à rue de Berri, F-75008 Paris, enregistrée sous le numéro B 410 833 495 RCS Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 03 mars 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel mandataire, ès-dites qualités qu'il agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Les parties comparantes ci-dessus sont les seules associées de la société «EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.», (la «Société») [R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105 381], une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 328 du 13 avril 2005, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

b) Les parties comparantes représentant l'entière du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) ont ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés DECIDENT de changer la dénomination sociale de la Société de «EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.» en celle de «EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, les associés DECIDENT de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société, et de donner la teneur suivante à cet Article:

Art. 4. «La société prend la dénomination de «EPP Dames de Paris Holdings (Lux) S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mars 2014. Relation: EAC/2014/3633. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040069/106.

(140046481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

EM Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.218.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of February.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of EM Holdings, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.218, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1608 on 19 July 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3045 on 18 December 2012.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Me Stéphanie Weydert, LL.M., in the chair, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Me Charles Heisbourg, LL.M., professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Betty Kizimalé-Grant, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The general meeting has been duly convened through convening notices containing the below agenda sent on 4 February 2014 by registered letter to the co-investors and on 5 February 2014 by registered letter to the managers, being together with the co-investors all the registered shareholders of the Company, in accordance with the provisions of article 16.5 of the articles of association of the Company.

II. The represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies from the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the abovementioned attendance list, that out of the 22,698,750 (twenty-two million six hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty) shares divided into 11,250,000 (eleven million two hundred fifty thousand) ordinary A shares, 1,218,750 (one million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty) ordinary B shares and 10,230,000 (ten million two hundred thirty thousand) preferred C shares, representing the entire share capital of the Company, all the 11,250,000 (eleven million two hundred fifty thousand) ordinary A shares, 1,218,750 (one million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty) ordinary B shares and 10,230,000 (ten million two hundred thirty thousand) preferred C shares, representing 100 (one hundred) per cent of the share capital, are duly represented at the present meeting.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated 14 February 2014 as opening balance sheet of the liquidation;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the interim balance sheet dated 14 February 2014 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

There being no further business, the meeting is closed at 9.10 a.m..

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, first name and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de EM Holdings, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro B 160.218, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1608, du 19 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3045, du 18 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Stéphanie Weydert, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Maître Charles Heisbourg, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Betty Kizimalé-Grant, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'assemblée générale a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre de jour ci-dessous envoyés le 4 février 2014 par lettre recommandée aux co-investisseurs et le 5 février 2014 aux gérants, étant ensemble avec les investisseurs tous les actionnaires en nom de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16.5 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que des 22.698.750 (vingt-deux millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) actions divisées en 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) actions ordinaires A, 1.218.750 (un million deux cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions ordinaires B et 10.230.000 (dix million deux cent trente mille) actions de préférence C, représentant l'intégralité du capital social de la Société, toutes les 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) actions ordinaires A, 1.218.750 (un million deux cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions ordinaires B et 10.230.000 (dix million deux cent trente mille) actions de préférence C, représentant 100 (cent) pour cent, sont dûment représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 14 février 2014 comme bilan d'ouverture de la liquidation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 14 février 2014 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 9.10 heures.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, C. Heisbourg, B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 février 2014. REM/2014/448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040063/159.

(140046611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Habitare Green Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 163.477.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Habitare Green Concept S.A.", établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163477 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "LOCART CONSTRUCTION S.A.", suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2677 du 4 novembre 2011,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- le notaire instrumentant, en remplacement dudit notaire Henri HELLINCKX, en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 10 juillet 2012; et
- le notaire instrumentant, en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 30 mai 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Christiane HEINISCH, employée, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, Z.I. Weiergewan, 1, rue Goell,

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, demeurant à L-4519 Differdange, 46 Cité Breitfeld.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Weiler-la-Tour à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Weiler-la-Tour à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HEINISCH, R. MAROCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040126/63.

(140046225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Habitare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 160.873.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “HABITARE S.A.”, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160873, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date 6 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1632 du 20 juillet 2011,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Christiane HEINISCH, employée, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, Z.I. Weiergewan, 1, rue Goell, La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, demeurant à L-4519 Differdange, 46 Cité Breitfeld.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Sandweiler à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Weiler-la-Tour à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HEINISCH, R. MAROCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040134/57.

(140046220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Hexagone & Ciel Activ Fonds (Lux) SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.478.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of February.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of HEXAGONE & CIEL ACTIV FONDS (LUX) SIF SICAV S.A., a société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé under the form of a société anonyme, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 167.478, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 2nd March 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 771 of 23 March 2012 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended in the meantime.

The Extraordinary General Meeting was opened at 4.15 p.m., with Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, as chairman.

The President appoints as secretary Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Me Sze-suen LI, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the directors' report and of the auditor's report as at 31 December 2013;

2. Approval of the audited annual report as at 31 December 2013 and allocation of the results;
3. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
4. Appointment of Mr Christophe LENTSCHAT, born on 26th September 1972 in Thionville (France), with professional address at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg as Liquidator of the Company;
5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and,
6. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

II. That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing party, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that thirty-one thousand (31,000.-) shares are present or represented at the meeting, representing 100% of the shares of the Company.

100% of all the shares of the Company being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

IV. The shareholder being present or represented, it recognized itself as informed of the agenda of the meeting, the meeting can be therefore held without prior notice.

Then the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting"), unanimously, took the following resolutions:

First resolution

After reading the reports, the General Meeting approves the directors' report and the auditor's report as at 31 December 2013.

Second resolution

The General Meeting approved the audited annual report as at 31 December 2013 as follows:

Total Net Asset USD 4,777,770

With the loss to be brought forward.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and in accordance with the law of February 13, 2007 related to specialised investment funds, as amended (the "SIF Law"), the General Meeting decides to dissolve the Company and to start the voluntary liquidation proceedings.

Fourth resolution

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint Mr Christophe LENTSCHAT, born on 26th September 1972 in Thionville (France), with professional address at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

- The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

- The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law. It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

- The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

- The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is only worded in English version.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, S. LI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10499. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040142/87.

(140046309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.556.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Initiative S.A.", ayant son siège social au rue Philippe II L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2012, publié au Mémorial C n° 2182 le 3 septembre 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.556 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Renonciation aux formalités de convocation.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3.- Divers.

B) L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par ce dernier ont été portés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique, par les membres de l'assemblée et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

La procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée, l'assemblée générale a pu faire abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique ici représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution:

L'assemblée générale modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.01.2014. Relation: LAC/2014/1873. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014040174/80.

(140046352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Delta M.G.M. Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 185.356.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le trente janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Mihajlo DUKIC, gérant de société, né Bijeljina (Bosnie et Herzégovina) le 18 septembre 1956 demeurant à BIH-76300 Bijeljina, Ul. Marka Miljanova, N2,

2.- Monsieur Mehdija SKRIJELJ, entrepreneur de construction, né à Lagatore le 01 juillet 1971 demeurant à L-3543 Dudelange, 25, rue Pasteur

3.- Monsieur Goran DUKIC, gérant de société, né à Bijeljina (Bosnie et Herzégovina), le 31 août 1973, demeurant à BIH-76300 Bijeljina, Ul Ugljevicka BB,

ici représenté par Monsieur Mehdija SKRIJELJ, prénommé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
DELTA M.G.M. LUX S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, la mise en valeur et la gestion d'immeubles et de toutes propriétés immobilières situées au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que l'activité d'administrateur de biens et de syndic de copropriété.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Tétange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Mihajlo DUKIC, prénommé, TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
2.- Monsieur Mehdija SKRIJELJ, prénommé, TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	34
3.- Monsieur Goran DUKIC, prénommé, TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Mehdija SKRIJELJ, prénommé

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

Monsieur Goran DUKIC, prénommé, et

Monsieur Mihajlo DUKIC, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Dukic, Skrijelj, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2014. Relation: EAC/2014/1797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040037/87.

(140046633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Fiber One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 185.333.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Madgid CHERADI, né le 12 avril 1974 à Thionville, demeurant au demeurant professionnellement au 20 rue Mathias Cungs, L-3446 Dudelange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la construction, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à Internet;
- la construction, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur des équipements électroniques;
- les activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg;
- les activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à Internet aux centres primaires nationaux;
- l'administration et la gestion des ressources associées à ces réseaux et
- la construction, l'exploitation, la gestion ainsi que la mise en valeur des systèmes et des équipements d'alarme.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Fiber One S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Madgid CHERADI, préqualifié et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui# même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 20 rue Mathias Cungs, L-3446 Dudelange.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hakim HAMZAOUI, né le 24 novembre 1975 à Argenteuil demeurant professionnellement au 20 rue Mathias Cungs, L-3446 Dudelange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CHERADI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mars 2014. Relation: EAC/2014/3343. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040085/107.

(140046345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Marthilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.899.300,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.942.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of January.

before us Me Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Marthisey Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1360, represented by its general partner Marthisey Management Limited, a company governed by the laws of Jersey, with having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey. JE1 2ST and registered under the Companies (Jersey) Law 1991 (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 January 2014.

The Shareholder is the sole shareholder of Marthilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of sixteen million eight hundred ninety-nine thousand three hundred euro (EUR 16,899,300.-), incorporated on 21 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 September 2011 number 2190, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.942 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 14 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 April 2012 number 987.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To acknowledge the resignation of Mr Ian Kent as statutory manager of the Company with effect as of 29 January 2014.

2 To appoint Mrs Jennifer Ferrand as new statutory manager of the Company with effect as of 29 January 2014 and for an unlimited period.

3 To amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

60610

First resolution

The Shareholder acknowledged the resignation of Mr Ian Kent as statutory manager of the Company with effect as of 29 January 2014.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mrs Jennifer Ferrand as new statutory manager of the Company with effect as of 29 January 2014 and for an unlimited period.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first and second paragraphs of article 9 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

“ **Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Jennifer Ferrand, (iv) Thierry Denoyel and (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Jennifer Ferrand, Thierry Denoyel and Simon Barnes are together referred hereinafter as the “Managers” or the “Board of Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Marthisey Partner L.P., un limited partnership régi par le droit de Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST et immatriculé auprès du Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1360, représenté par son general partner Marthisey Management Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST et immatriculé auprès du Companies (Jersey) Law 1991 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 janvier 2014.

L'Associé est l'associé unique de Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 16.899.300,-), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2011 sous le numéro 2190, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.942 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2012 sous le numéro 987.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Démission de M. Ian Kent en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

2 Nomination de Mme. Jennifer Ferrand en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet au 29 janvier 2014 et pour une durée illimitée.

3 Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

60611

Première résolution

L'Associé a constaté la démission de M. Iant Kent en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Mme. Jennifer Ferrand en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet au 29 janvier 2014 et pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier les alinéas premier et deuxième de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Jennifer Ferrand, (iv) Thierry Denoyel et (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Jennifer Ferrand, Thierry Denoyel et Simon Barnes ensemble sont nommés ci-après les "Gérants" ou le "Conseil de Gérance".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1379. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039571/112.

(140045132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Fidev S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial «FIDEV S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.099, constituée suivant acte notarié en date du 23 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 2 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1969 du 22 septembre 2010 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 13 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sara Puttemans, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du Bouëxic de Pinieux, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 27 février 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «FIDEV S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PUTTEMANS, O. DU BOUËXIC DE PINIEUX, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2014. LAC / 2014 / 9274. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040096/69.

(140046421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.037.

—
Im Jahre zweitausendvierzehn,
am sechszwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, sind erschienen:

- Frau Séverine HACKEL, maître en droit, berufsansässig in Luxemburg;
- Herr Thomas MATHIEU, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg, und
- Herr Geoffrey AREND, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Die erschienenen Personen, handelnd in ihrer jeweiligen Eigenschaft als Vorsitzender, Schriftführer und Stimmzähler einer am 14. November 2013 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft „SCHLOSSBERG HOLDING S.A.“ (die „Gesellschaft“), einer Aktiengesellschaft, mit Geschäftssitz in 6, rue Adophe, L-1116 Luxemburg, gegründet in Luxemburg am 1. März 2007 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 125 037 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“),

und ersuchen den Notar Folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 14. November 2013 (Nummer 34 262 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Azette A.C. unter der Referenz EAC/2013/15078 eingetragen, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, am 28. November 2013, unter der Referenz L130202128 hinterlegt;

- Das Protokoll lautet in dem zweiten Beschluss unter der Rubrik „ZEICHNUNG - EINZAHLUNG“, erster Satz: „Die sechstausend (6'000) neue Aktien wurden alle gezeichnet von der „Leuchtenburg Foundation“, mit Gesellschaftssitz in 28 Elgin Ave Bryanston, Johannesburg, Südafrika, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär und ebenso durch denselben vollständig zu ihrem Nennwert in bar eingezahlt.“

Hierbei wurde die Anschrift des Sitzes der vorgenannten Stiftung unrichtig angegeben.

- Der betreffende Satz in der englischen sowie auch in der deutschen Fassung des am 14. November 2013, aufgenommenen Protokolls, muss richtigerweise lauten:

Englische Fassung

“The new six thousand (6,000) shares have all been subscribed and entirely paid up at their nominal value by “Leuchtenburg Foundation”, having its registered office at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein) in its capacity as current sole shareholder of the Company, and by way of a contribution in cash.

Deutsche Fassung

„Die sechstausend (6'000) neue Aktien wurden alle gezeichnet von der „Leuchtenburg Foundation“, mit Sitz in Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär und ebenso durch denselben vollständig zu ihrem Nennwert in bar eingezahlt.“

- Alle anderen Bestimmungen des Protokolls vom 14. November 2013 bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die gegenwärtige Berichtigungsurkunde zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. HACKEL, T. MATHIEU, G. AREND, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 27. Februar 2014. Relation: EAC/2014/2906. Erhalten douze Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040373/48.

(140046333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Integra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.624.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabelle Schaefer demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

1.- Monsieur Robert ZYZANSKI, né le 17 avril 1952 à Varsovie (Pologne), demeurant à S-11430 Stockholm, 13, Eriksbergsg,

2.- Monsieur Anders ECKERBOM, né le 27 septembre 1955 à Stockholm (Suède), demeurant à S-Vaxholm,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «Ne varieture» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "INTEGRA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78624, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 08 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 337 du 09 mai 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "INTEGRA S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leurs qualités d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "INTEGRA S.à r.l.".

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ZYZANSKI, ECKERBOM, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2014. Relation: EAC/2014/3823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040175/47.

(140046166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

M.F.D. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisinge, 10, Schumanswee.

R.C.S. Luxembourg B 185.278.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Domenico FULGIERI, Selbstständiger, geboren in Sant'Agata die Goti (Italien) am 14. Mai 1949, wohnhaft in L-5752 Frisingen, 10, Schumanswee,

hier vertreten durch Frau Alexia UHL, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "M.F.D. Luxembourg S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist Einbau von genormten Baufertigteilen und Einbau von Fenstern (Alu und PVC).

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Frisange (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter Herrn Domenico FULGIERI, vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in wohnhaft in L-5752 Frisingen, 10, Schumanswee.
- 2) Herr Domenico FULGIERI, Selbstständiger, geboren in Sant'Agata die Goti (Italien) am 14. Mai 1949, wohnhaft in L-5752 Frisingen, 10, Schumanswee, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: D. FULGIERI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039569/124.

(140045223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PR Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 150.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040317/9.

(140046516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Sotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 128.762.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040394/10.

(140046746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

F.G. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 1, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 185.357.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trois mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frederick GABRIEL, consultant, né le 22 septembre 1946, demeurant à L-1744 Luxembourg, 1, rue de St. Hubert

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de F.G. Consulting S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet les prestations de services et activités commerciales à destination des entreprises dans les domaines de l'assurance et de la réassurance à l'exception des activités de courtier en assurances et d'agent d'assurances, toutes opérations industrielles, financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant faciliter l'exploitation ou le développement. Elle peut également s'intéresser par toutes voies d'association, d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière etc., dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe, susceptible de favoriser directement ou indirectement le développement de ses activités.

La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique, Monsieur Frederick GABRIEL, prénommé, déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante EUROS (850.- EUR).

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1744 Luxembourg, 1, rue de St. Hubert.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frederick GABRIEL, prénommé.

Il a en sa qualité de gérant unique de la société, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et peut engager celle-ci par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GABRIEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9724. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014040083/93.

(140046675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Syntegra Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.669.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of February.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Chris Oberhag, with professional address at 13, Avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, Syntegra Capital Fund I L.P., here represented by its Manager Syntegra Capital Investors Limited, as delegated by its General Partner, Syntegra Capital I Ltd., having its principal place of business at 17 Hanover Square, London W1S 1BN, registered under number LP6080 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy under private seal given on 14 février 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° "Syntegra Holding I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102 669, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1141 of 12 November 2004 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed dated 1 March 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1095 of 8 May 2013.

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each;

3° Syntegra Capital Fund I L.P., here represented by its Manager Syntegra Capital Investors Limited, as delegated by its General Partner, Syntegra Capital I Ltd, prenamed, acting in its capacity as Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from 31 December 2013 and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company as from December 31, 2013;

4° In its capacity as liquidator, Syntegra Capital Fund I L.P., here represented by its Manager Syntegra Capital Investors Limited, as delegated by its General Partner, Syntegra Capital I Ltd acting in its capacity as Sole Shareholder, declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that as from December 31, 2013 it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of 31 December 2013. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the managers of the Company and to the statutory auditor for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg-Findel, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle au 13, Avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, Syntegra Capital Fund I L.P., représenté par son Manager Syntegra Capital Investors Limited, tel que mandaté par son General Partner, Syntegra Capital I Ltd., une société à responsabilité limitée incorporée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 17, Hanover Square, London W1S 1BN, enregistrée sous le numéro LP 6080 (l'«Associé unique»),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° "Syntegra Holding I S.à r.l.", une société anonyme ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 669, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1141 du 12 novembre 2004 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 8 mai 2013.

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

3° Par la présente, Syntegra Capital Fund I L.P., représenté par son Manager Syntegra Capital Investors Limited, tel que mandaté par son General Partner, Syntegra Capital I Ltd., préqualifiée, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique, prononce la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société à partir du 31 décembre 2013;

4° En sa qualité de liquidateur, Syntegra Capital Fund I L.P., représenté par son Manager Syntegra Capital Investors Limited, tel que mandaté par son General Partner, Syntegra Capital I Ltd., préqualifiée, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique, déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge à partir du 31 décembre 2013 tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Actionnaire Unique à la date du 31 décembre 2013. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Actionnaire Unique;

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et Actionnaire Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 février 2014. REM/2014/442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040367/110.

(140046644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orient-Express Lux Treasury 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.355.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orient-Express Hotels Interfin Ltd, a company existing under de laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton, Bermuda, registered with the Registrar of Companies under the number EC 48194,

hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 75, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on March 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of ORIENT-EXPRESS LUX TREASURY 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies and Register under number B 181.355, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 December 2013, number 3226 (the "Company"). The articles of incorporation haven't been yet amended.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from ORIENT-EXPRESS LUX TREASURY 2 S.à r.l. to Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" Art. 4. The private limited liability Company will have the name Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orient-Express Hotels Interfin Ltd, une société de droit des Bermudes, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton, Bermuda, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro EC 48194, ici dûment représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution donné en mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique de ORIENT-EXPRESS LUX TREASURY 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.355, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2013, numéro 3226 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été encore modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de ORIENTEXPRESS LUX TREASURY 2 S.à r.l. en Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la façon suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination: Belmond Lux Treasury 2 S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille deux euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. LAC/2014/11823. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040278/86.

(140046174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of JUPITER MERLIN FUNDS (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 16, Boulevard d'Avranches, L-2014 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 4 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1555 of 25 June 2008.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 November 2011, published in the Mémorial under number 466 of 22 February 2012.

The Meeting was opened with Ms Geraldine Astgen, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Valerie Closter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Celine Labarsouque, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda
Sole Resolution

Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to change the address of the registered office of the Company from Luxembourg City to Senningerberg in the municipality of Niederanven with effect from 28 February 2014 or any other date as may be determined by the board of directors of the Company provided that such change takes effect at the latest on 30 June 2014.

II.- That a first extraordinary general meeting of the Company was held on 10 January 2014 to deliberate on the same agenda as hereinbefore reproduced. Only three million twenty-two thousand two hundred and nine (3,022,209) shares out of the nineteen million eight hundred and thirty-six thousand five hundred and fifteen (19,836,515) shares of no par value outstanding on 10 January 2014 being represented at the said meeting, this meeting was not regularly constituted and could not validly deliberate on the sole item of the agenda for lack of quorum. It was thus decided to reconvene on this day.

III.- The present Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the Meeting published in the Mémorial number 124 of 15 January 2014 and number 280 of 31 January 2014, in the Tageblatt of 15 January 2014 and 31 January 2014 and in the Luxemburger Wort of 15 January 2014 and 31 January 2014.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the Bureau of the Meeting.

IV.- The chairman has been advised by the board of directors of the Company that the change of registered office should take effect on 1st March 2014 instead of 28th February 2014 as initially expected and therefore recommend the Meeting to resolve upon the amendment to the article 4 of the Articles with effective date 1st March 2014.

V.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the Bureau will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI.- It appears from the attendance list that, out of the 20,042,169.08 shares in issue, 3,022,209.2420 shares are present or represented at the Meeting. Pursuant to article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the sole item of the agenda of the Meeting, whatsoever the represented part of capital.

VII.- As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item of the agenda.

After deliberation, the Meeting, by 100% votes for, 0 votes against and 0 abstentions, takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting with effect from 1st March 2014, resolves to change the address of the registered office of the Company from L-2014 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches to L-2633 Senningerberg 6, route de Trèves, and to amend article 4 of the Articles with effect from 1st March 2014 so as to read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted and under the conditions provided by law, the board of directors of the Corporation (together referred to as the "Board of Directors" or the "Directors" and individually referred to as a "Director") may decide to transfer the registered office to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation."

The Meeting noted that the French translation of the present deed is not required anymore in accordance with article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended, and that therefore no French translation of the present deed will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: G. ASTGEN, V. CLOSTER, C. LABARSOUQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8878. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040191/84.

(140046677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040352/10.

(140046014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 95.170,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.834.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040354/10.

(140046016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

BM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 269.945,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.039.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040610/13.

(140047482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.
